

délibération :
D_2021_6_2

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2021

Nombre de conseillers en
exercice : 19

L' an deux mille vingt et un, le lundi 20 décembre à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente de Jussac, sous la présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Présents : 13

Date de convocation du : 14 Décembre 2021

Votants : 18

Présents : Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Madame LINARD Danielle, Madame MALHERBES Caroline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur SCIORETO Cyrille, Madame DELHOSTAL Anne, Monsieur PRIVAT Jean

**Objet : Aide à la réflexion
vers un programme
pluriannuel d'actions : plan
de financement (DETR
2022)**

Pouvoirs :

Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick a donné pouvoir à Monsieur ARNAL André
Madame PRADEL Céline a donné pouvoir à Madame DELHOSTAL Anne
Monsieur ROFFY Jacques a donné pouvoir à Monsieur SCIORETO Cyrille
Monsieur VIOLLE Willy a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Michel
Monsieur ROUX Hervé a donné pouvoir à Madame DELHOSTAL Anne

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick,
Madame PRADEL Céline, Monsieur ROFFY Jacques, Monsieur VIOLLE Willy,
Monsieur ROUX Hervé

Secrétaire de Séance : Madame Joëlle BASTIEN

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, suite aux éléments d'expertises rendus sur les projets jussacois par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), il s'avère opportun de recourir à une ingénierie décisionnelle pour une aide à la réflexion vers un programme pluriannuel d'actions "Petites Villes de Demain".

Cet accompagnement en ingénierie de prospective financière permettra de déterminer :

- La faisabilité technique, juridique, administrative et financière des projets,
- Le chiffrage des différents scénarios avec estimation financière des hypothèses de fonctionnement, investissement et maintenance,
- La dimension stratégique des projets : champs des possibles y compris financeurs et opérateurs susceptibles de répondre aux besoins exprimés, concept global, schéma fonctionnel dans l'espace et le temps.

Le coût de l'étude de faisabilité est estimé à 30 000.00 € HT, et est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2022 (DETR).

Le **plan de financement** de cette opération serait le suivant :

	€	%
DETR 2022	12 000.00€	40.00%
Autofinancement communal	9 000.00€	30.00%
Emprunt	9 000.00€	30.00%
TOTAL	30 000.00€	100.00%

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : du 1er mars 2022 au 31 décembre 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE CONFIRMER** le recours à une ingénierie décisionnelle pour une aide à la réflexion vers un programme pluriannuel d'actions "Petites Villes de Demain";
- **DE VALIDER** le plan de financement proposé ci-dessus,
- **DE VALIDER** la demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2022 (DETR).
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'opération.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-François RODIER

